



Mise à pied à titre conservatoire

Par **florinett**, le **09/04/2009** à **21:45**

bonjour, rnrnMon ami est en BTS en alternnnc, il a reçu mi février une lettre de son employeur ayant pour objet "dernier avertissement" hors il n'en avais jamais eu. rnrnQuelques jours auparavant son employeur l'avais juste appelé par téléphone pour prendre un rendez-vous un soir dans un café. Il s'y est rendu et son employeur lui a exposé les faits qu'il lui reprochait. Mais il continuait toujours à travaille au sein de l'entreprise. rnC'est par la suite qu'il a reçu ce courrier ayant pour objet "dernier avertissement". rnrnEnviron un mois plutard son employeur le mis à la porte et lui dis de ne plus revenir. Donc quelques jours après il receva un autre courrier ayant cette fois ci pour objet mise à pied à titre conservatoire. Depuis, plus aucune nouvelle, cela doit faire quasiment un mois, que faut-il faire? rnCombien de temps peut durer cette mise a pied à titre conservatoire? De plus pendant cette période il ne peut pas retravailler ailleurs. rnrnmerci de vos réponses.